

Séance du 24 NOVEMBRE 2015

Le vingt-quatre novembre et à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 16 novembre 2015

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, GUCHER Catherine, GALBY Claudine, ESQUENET Christophe

Absent excusé : HUGUENIN Jean-Jacques

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2015 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Point sur l'avancement des travaux et facturations
 - DM travaux Mairie
- Délibération taxe d'aménagement
- Plan d'actions économies d'énergie
- Délibération participation financière de la communauté de communes cœur de Savoie pour le projet départementale très haut débit
- Bilan année scolaire 2014/2015
- Délibération reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires 2015/2016 au profit du SIVU
- Elections régionale : Présence bureau de vote
- Personnel
 - Présentation des fiches de poste par agent
 - Situation de l'agent technique
- Manifestations de fin d'année
- Questions et informations diverses

I. Point sur l'avancement des travaux et facturations

➤ **Mairie**

Les travaux n'accusent pas de retard particulier. La fin de travaux est prévue pour début janvier 2016.

○ **Décision modificative (Délibération n°1)**

Le montant total de l'opération 161 « rénovation mairie » s'élève à 97 801.65 €. Or lors de l'élaboration du budget 2015 il a été prévu 70 000 €. Il convient donc de procéder à une décision modificative comme suit :

Diminution sur le compte 231 opération 36 « Voiries communales » : - 27801.65 €

Augmentation sur le compte 231 opération 161 « Réhabilitation mairie » : + 27801.65 €

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour diminuer de 27801.65 € le compte 231 opération 36 « Voiries communales » en augmentation du compte 231 opération 161 « Réhabilitation mairie »

➤ **Voirie communale « Route des Tours »**

Le Maire rappelle le montant du marché et indique que la somme de 8109 € ne sera pas réglée à l'entreprise EUROVIA car il y a des reprises à effectuer.

➤ Enfouissement des Réseaux Secs

La 2^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux secs de la place Novel Catin à la Mairie est reportée en mars 2016 pour cause d'intempéries.

II. Taxe d'aménagement (Délibération N° 2)

Le maire rappelle la délibération n°1 du 28 novembre 2014, fixant le taux de la taxe unique d'aménagement à 4%.

Compte tenu de la crise économique et du faible nombre de permis de construire sur la commune, il propose de conserver ce taux.

Considérant que la commune est dotée d'une carte communale,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331- et suivants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de conserver sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au **taux de 4%**

III. Plan d'actions économies d'énergie

Pierre COMTE indique qu'il a eu un RDV avec Monsieur ARGOUD le vendredi 20 novembre 2015 pour faire un point sur les installations de la commune.

Monsieur ARGOUD indique après étude, qu'il y a 53 points lumineux sur l'ensemble de Villard-Sallet et qu'il y a un faible pourcentage d'installation vétuste et non conforme. Par contre certains coffrets nécessitent une sécurisation (appareillage). Un rendez-vous avec le prestataire de la commune est à convenir et à cette occasion un échange avec Jean-Claude MESTRALLET, Pierre COMPTE et Monsieur ARGOUD sera fait dans la perspective d'établir un cahier des charges pour les financements à venir. Le Maire rappelle que ce projet est une priorité dans le budget 2016.

Pierre COMTE est chargé de diffuser la synthèse de sa rencontre avec Monsieur ARGOUD à l'ensemble des élus.

IV. SIBRESCA (Délibération n°3)

- **Application du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie**

Le Maire rappelle le projet du règlement intérieur du SIBRESCA concernant l'ensemble des déchetteries.

Après lecture le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du règlement intérieur et autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

- **Tri des déchets**

Afin de poursuivre la dynamique du tri des déchets, la Commune souhaite organiser une rencontre avec le SIBRESCA, la Commune et l'Ecole Intercommunale des Tours Montmayeur.

Pierre COMTE est chargé du suivi de cette démarche.

V. Participation financière de la communauté de communes cœur de Savoie pour le projet départementale très haut débit

Le Maire rappelle le courrier envoyé par Hervé GAYMARD en date du 13 octobre 2015 concernant « le plan numérique départemental contribution au réseau d'initiative publique très haut débit ».

Avant que la commune ne délibère, la communauté de communes doit délibérer en amont.

Cependant le Conseil municipal approuve avec 9 voix pour et une voix contre sur ce projet. La délibération sera prise ultérieurement.

VI. Bilan année scolaire 2014/2015

190 enfants ont été scolarisés à Villard-Sallet pour l'année scolaire 2014-2015, dont 124 primaires et 66 maternels.

Les coûts par enfant et par an sont les suivants :

- 320.13€ pour un enfant de primaire
- 933.62€ pour un enfant de maternelle

Le coût pour la commune de Villard-Sallet représente pour 36 enfants 19 500.05€ pour le fonctionnement, et 24 459€ pour l'investissement, soit un total de 43 959.09€.

VII. Elections régionales: Présence bureau de vote

Un tableau va être envoyé à l'ensemble du conseil municipal pour les permanences des élections régionales. Ce tableau devra être retourné au secrétariat au plus tard le 2 décembre 2015.

VIII. Reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires 2015/2016 au profit du SIVU (Délibération N° 4)

Le Maire rappelle que la commune a reçu la somme de 3 166.67 € correspondant au fonds d'amorçage suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016. Il est donc nécessaire de reverser l'acompte perçu par l'état de 3 166.67 € au SIVU Scolaire le Castelet.

Le conseil délibère à l'unanimité sur le reversement de cette somme au SIVU Scolaire le Castelet.

IX. Personnel

➤ Présentation des fiches de poste par agent

Ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal

➤ Situation de l'agent technique

L'agent technique (contrat avenir) poursuit son contrat conformément à sa durée, et il est envisagé un recrutement supplémentaire.

X. Manifestations de fin d'année

La remise des colis aux personnes âgées et le goûter des enfants auront lieu le samedi 19 décembre 2015. A 14h se tiendra la livraison des colis et à 16h le goûter des enfants.

XI. Questions et informations diverses

➤ Lotissement

Le Maire rappelle que la signature de la vente d'un 2^{ème} lot du lotissement a eu lieu en date du 24 novembre 2015 pour la somme de 67 320 €

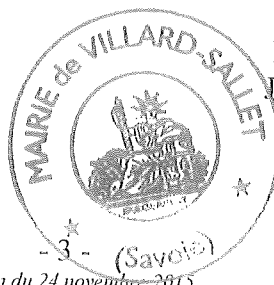
➤ Courrier Béatrice SANTAIS, Présidente de l'intercommunalité

Béatrice SANTAIS a donné une réponse favorable pour le prêt du local permettant le stockage du matériel communal.

Aussi, elle indique dans ce courrier une rétrocession à l'euro symbolique de la commune de la voirie desservant le haut du castelet. Le conseil municipal émet un avis défavorable et souhaite une vue d'ensemble liée aux projets à venir.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le lundi 18 décembre 2015 à 19h30

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23 h 30.



Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET